



Soucis divorce s'annoncant très difficile...

Par **maxtofurious**, le **04/06/2009** à **00:12**

Bonjour,

J'ai vraiment besoin de vos conseils :

Mes parents sont marié depuis 25 ans. Juste avant noel 2008, ma mere est parti avec tous les papiers (fiche de paye, contrat d'assurance, d'assurance vie, documents de banques... bref tout tout tout). Elle se trouve donc en possession de toute la "vie" de mon pere entre ses mains.

Elle vide leur maison petit a petit, a fermer a clef la salle de bain ou se trouve la baignoire (moyen de détente préféré de mon pere), et a meme prit les "boites a souvenir" de ma soeur et moi.

Le dialogue avec elle est impossible. Des qu'on lui demande quelque chose (nous rendre nos boites, donné la clef de la salle de bain, nous fournir nos papier d'assurance etc), elle nous menace avec des assistante sociale apr ci, des huissier et avocat par la, des "de toute facon comme je n'ai pas de revenu, c'est vous (ma soeur et moi) qui aller payer mon loyer etc ...

Pour info, ma mere a du travailler tout au plus 2 ans dans sa vie, elle ne touche donc pas de chomage ni de retraite ... mais elle a un train de vie extravagant ... resto tout les jours, audi a6, gouter dans un salon de thé etc...

Mon pere est en totale dépression, il n'accepte pas le divorce de peur qu'elle fasse vendre la maison qu'il a construit et celle des parents de mon pere. Il a été en arret maladie pour dépression minimun 5 mois complet depuis noel. Il a une chance enorme d'avoir un employeur comme il a mais ca ne durera pas.

Le clou du spectacle, c'est qu'elle est partie avec la quasi totalité des économies (elle avait accès à tous les comptes communs et de mon père), elle a donc vidé les comptes communs et ceux de mon père mais n'a pas touché au livret à son nom et en a bloqué la délégation. Quand on lui fait remarquer (car elle se fait passer pour "pauvre"), elle nous dit qu'elle l'a signalé à son avocat et qu'elle prend sa part avant le divorce par précaution ...

Le médecin de mon père est très inquiet de son état et m'a confié qu'il pensait que mon père n'arrivera jamais à reprendre le travail vu sa dépression (coucher 22h/24 7j/7, ne mange plus et ne supporte même plus le chien ...) et a peur qu'il se suicide !!!

Mon père se retrouve donc à 60 ans :

- en dépression, prêt au suicide
- en arrêt maladie
- à deux doigts de perdre son travail
- dans l'impossibilité de monter son dossier retraite (elle a toutes ses fiches de paye etc)
- sans économie pour sa retraite

J'aimerais savoir ce que je peux faire en tant qu'enfant, ma

Par **maxtofurious**, le **04/06/2009** à **00:13**

J'aimerais savoir ce que je peux faire en tant qu'enfant, ma mère joue de cette dépression pour continuer à se servir dans les comptes et notamment sur la paye de mon père mais ne demande pas le divorce ..

(facile la vie, argent de poche à volonté, voiture assurance téléphone payé etc)

J'aimerais forcer le divorce et éviter qu'elle ne dépense tout l'argent que mon père (seul) a économisé et protéger le patrimoine immobilier de la famille. Mais mon père ne veut pas demander le divorce de peur qu'elle le prenne mal et se venge en vendant le patrimoine familial

Merci de vos opinions et conseils

Max et sa sœur qui n'en peuvent plus de cette situation

Par **Upsilon**, le **04/06/2009** à **10:07**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

Dans tous les cas, c'est une situation extrêmement difficile à gérer, d'autant plus pour vous....

Je ne vois que deux solutions:

1° Convaincre votre père de demander le divorce pour faute. Votre mère ayant:

Quitté le domicile conjugal

Porté de lourdes atteintes à la communauté financière

Volé certains documents
Et ne respectant plus ses enfants,

Il n'aura aucun mal à l'obtenir. La principale difficulté est que cette procédure peut être longue, d'autant plus si votre mère fait tout trainer (avec appel etc).

D'ou la seconde solution:

2° Saisir un juge aux affaires familiales pour qu'il prenne toutes les mesures d'urgence nécessaires à faire cesser les troubles causés par votre mère (au moins les troubles financiers). Ensuite, demander le divorce soit par consentement mutuel, soit pour faute.

Concernant les biens immobiliers, si l'immeuble est commun votre mère pourra demander à ce qu'on le vende. Sachez que votre père peut se proposer de racheter sa part.

Concernant l'immeuble des parents de votre père, elle n'a strictement AUCUN droit dessus s'il en a hérité ou reçu en donation (sauf clause d'entrée en communauté). La seule façon pour elle d'atteindre l'immeuble propre serait que votre père ne puisse pas payer les frais du divorce et qu'il soit dans l'obligation de revendre ce bien pour les payer. Mais, encore une fois, elle ne pourrait même pas l'y forcer.

Par **maxtofurious**, le **04/06/2009** à **12:04**

Bonjour et merci de me répondre aussi vite

Le problème, c'est que nous parlons de sommes avec quatre zéros et nous pensons même qu'elle mettait de côté depuis des années des sommes de 1000€ par moi.

Si elle décide de faire vendre la maison, mon père n'a plus rien pour racheter la part ... il lui reste tout juste de quoi acheter une voiture

Pouvez-vous m'en dire plus sur l'héritage ? EN fait mon père a hérité d'un terrain de quelque hectare sur lequel la ferme de ses parents se trouvait. Il a ensuite construit une maison neuve sur ce terrain. Je pense qu'il était déjà marié lors de l'héritage ... Quel contrat de mariage jouerai-je en sa défaveur ?

Je pense qu'une seule chose pourrait motiver mon père, c'est la peur que MOI et ma sœur entreprenions des actions en justice contre notre mère... que peut-on faire pour faire bouger les choses ?

Encore merci de prendre du temps pour moi, ces 6 mois ont été très pénibles et l'ajout du chômage pour nous 2 accélère énormément la descente du moral....